



Les assurances sociales en révision

C'est le titre d'une étude d'Avenir Suisse dont la réalisation a été confiée à M. Olivier Meuwly. Elle est basée sur six études parues sur la question entre 2006 et 2010.

Brève synthèse

La crise et les déficits budgétaires forcent les pays industrialisés à réformer les régulations de leur Etat social au pas de charge. Ces changements fondamentaux n'épargnent pas la Suisse et ses entreprises. Par exemple, l'allongement de l'espérance de vie, la mondialisation avec ses effets sur le marché du travail faisant de l'Etat un simple prestataire de services dans les différentes assurances sociales. Sous l'effet de la crise les Etats se rendent compte qu'il n'est plus possible de poursuivre les politiques sociales antérieures. Des réformes sont absolument nécessaires. Il faut songer que le nombre d'actifs par rapport à la population va diminuer dramatiquement, que pour la

première fois dans l'histoire de l'humanité les familles seront majoritairement composées de quatre générations vivantes dont deux en retraite ou en quasi-retraite et que l'héritage devra se résoudre entre deux générations inactives. Il s'agit entre autres de dégager des jalons qui peuvent nous amener vers des solutions économiquement justes et politiquement acceptables.

Le Groupe Mutuel s'associe à «Avenir Suisse» pour présenter cette étude au grand public et aux personnes intéressées. La présentation aura lieu, le 24 novembre 2010 dès 17h à Martigny.

Des personnalités de l'économie, de la politique et des entreprises seront là pour répondre aux questions qui suivront cette présentation par l'auteur de l'étude lui-même, Olivier Meuwly*.

Avenir Suisse est la fondation instaurée en 1999 par 14 grandes entreprises multinationales suisses afin d'animer le débat économique et politique. Sur la base d'études confiées à des experts ou à des instituts, tant en Suisse qu'à l'étranger, elle tente de dégager des options prioritaires pour la Suisse, dans une démarche d'économie de marché et de vision libérale de la société.

***Olivier Meuwly**, docteur en droit et ès lettres de l'université de Lausanne est l'auteur d'ouvrages sur les partis politiques. Il est chargé de cours à l'université de Genève et collabore régulièrement avec le quotidien «Le Temps» et le journal «Entreprise romande».

«Pour s'améliorer, il faut changer. Donc pour être parfait, il faut avoir changé souvent»

Winston Churchill



Des sages l'ont déjà dit bien avant notre ère, il n'existe rien de constant, si ce n'est le changement. Tout est mouvement dans la nature, comme dans l'économie. Pour de nombreuses raisons, nos assurances sociales, parfois décriées, sont en chantier permanent. Nous avons voulu y voir plus clair en faisant une place dans ce Corporate News à Olivier Meuwly qui a réalisé une étude pour Avenir Suisse sur le système social. Un avenir qui peut être serein oui, mais en respectant dans les réformes à venir, des règles de bon sens.

Au sommaire de cette édition, les avantages pour vos collaborateurs d'un plan de prévoyance amélioré. Une sage décision pour l'avenir du bien le plus précieux de votre entreprise, son personnel.

Au plan pratique, consultez notre nouveau site internet et profitez des nouvelles fonctionnalités de notre extranet, en matière d'annonce de sinistre par exemple. Connaître son numéro d'accident, quoi de plus simple?

Afin de mieux vous servir, les assureurs membres du Groupe Mutuel se sont concentrés sur leur métier de base, l'assurance-maladie sociale ou les assurances complémentaires et les assurances entreprises. Nous y gagnerons en efficacité pour mieux vous servir encore.

Enfin, n'oubliez pas de consulter nos offres de séminaires, autre manière de dialoguer avec vous.

Marc-André Muller
Responsable Assurances Entreprise

Prévoyance professionnelle (LPP)

Un précieux complément

L'objectif de l'AVS/AI et du second pilier (LPP) est de garantir à chacun le maintien approprié du niveau de vie antérieur en offrant une couverture de base. Toutefois, ce système atteint ses limites dès lors que le salarié dispose d'un revenu qui dépasse le salaire maximal de la LPP (fixé à Fr. 82'080.- en 2010).

Les carences de couverture qui en découlent peuvent être comblées grâce à des solutions de prévoyance spécifiques aménagées selon les besoins des cadres et des salariés.

Flexibilité:

Dans une couverture améliorée de prévoyance professionnelle, l'entreprise peut définir avec souplesse le salaire assuré, la proportion des bonifications d'épargne ainsi que le montant des prestations d'invalidité et de décès. L'essentiel étant d'améliorer efficacement la prévoyance de vos employés.

Couverture globale:

1. vous convenez d'une couverture de prévoyance de base pour le personnel, minimale ou améliorée
2. vous définissez une ou plusieurs catégories de personnes en fonction du salaire ou de la fonction
3. vous définissez des prestations différentes selon les besoins des catégories de personnes.

Contrat cadre:

1. vous convenez d'un contrat complémentaire pour les cadres distinct de celui de votre personnel
2. vous définissez des prestations surabondantes sur mesure pour vos cadres
3. vous définissez différents modèles de financement.

La prévoyance professionnelle fait partie de votre politique salariale. Une couverture complémentaire constitue un véritable argument de motivation de votre personnel ou de vos cadres.

Possibilités d'optimisation:

Salaire assuré

- ▶ déplaçonnement du salaire assuré partiel ou jusqu'au salaire AVS

Prestations pour la retraite

- ▶ augmentation des taux d'épargne
- ▶ plan de retraite anticipée

Prestations d'invalidité

- ▶ rentes d'invalidité et d'enfant d'invalidité en pour-cent du salaire assuré
- ▶ prolongement de la rente d'enfant jusqu'à 20 ans

Prestations en cas de décès

- ▶ rente de conjoint et d'orphelin en pour-cent du salaire assuré
- ▶ prolongement de la rente d'enfant jusqu'à 20 ans
- ▶ rente doublée pour orphelin de père et de mère
- ▶ capital-décès en pour-cent du salaire AVS.

Les avantages en bref:

1. solution de prévoyance innovatrice répondant parfaitement aux besoins des cadres dirigeants
2. flexibilisation maximale de la prévoyance professionnelle
3. engendre un potentiel de rachat supplémentaire
4. charges de l'employeur déductibles des impôts
5. ajustements possibles
6. affiliation possible indépendamment du partenaire LPP pour la prévoyance de base

Intéressé(e)?

N'hésitez pas à nous contacter sans engagement au 0848 803 777 ou par e-mail: lpp@groupemutuel.ch, pour toutes vos questions.

Groupe Mutuel se réorganise: 4 assureurs maladie au lieu de 15

D'ici le 1^{er} janvier 2011, les assureurs maladie du Groupe Mutuel Association ont décidé de se regrouper en 4 sociétés d'assurance maladie de base, au lieu de 15 actuellement. Cette réorganisation vise à simplifier la structure du Groupe Mutuel, tout en consolidant l'excellente assise financière qui caractérise ses entreprises.

Les nouvelles entités bénéficieront ainsi d'une obligation minimale de fonds propres de 10% (contre 15 et 20% jusqu'ici). Avec leur taux moyen actuel de 18,4%, il en résultera une marge de manœuvre plus importante pour poursuivre une politique de primes raisonnable à l'intention de tous les assurés.

Dans le domaine des assurances complémentaires, le Groupe Mutuel comprendra dorénavant une

nouvelle société, Mutuel Assurances SA, dévolue plus particulièrement aux assurances collectives.

Les nouvelles sociétés d'assurance reprennent les droits et obligations des anciennes entités. Ainsi, le regroupement des assureurs membres du Groupe Mutuel n'entraîne ni obligation de signer un nouveau contrat ni droit de résiliation anticipé.

Vous l'aurez compris, cette réorganisation vise l'efficacité. Cependant, pour votre entreprise, elle n'aura pas d'implications pratiques notables: votre couverture et votre prime demeurent identiques. Et vous conservez, évidemment, votre gestionnaire de contact.

Agenda CorporateCare

09.09.2010

Séminaire: Burn-out, la maladie du motivé! Lausanne

23-24.09.2010

Workshop pour dirigeants d'entreprise: Développer la performance en entreprise, Loèche-Les-Bains

01.10.2010

Séminaire: Gestion de l'agressivité sur le lieu de travail, Lausanne

24.11.2010

Présentation de l'étude d'Avenir-Suisse «Les assurances sociales en révision», Martigny

Plus d'informations sur:

www.corporatecare.ch/fr/events

Rôles et activités des services médicaux régionaux de l'AI à l'aube de la 6^e révision



Eclairage avec la directrice du Service Médical Régional Suisse romande (SMR SR), Dr Antoinette Vincent.

Pourquoi un service médical régional de l'AI?

La 4^e révision AI a instauré les services médicaux régionaux pour donner aux offices AI les moyens d'approfondir les aspects médicaux du dossier des assurés tout en garantissant une unité de doctrine. En 2008, la 5^e révision de l'AI a ajouté qu'il appartient aux SMR de définir les capacités fonctionnelles de l'assuré, indispensables à une réinsertion professionnelle adaptée et rapide.

Comment procédez-vous dans votre travail quotidien?

Nous agissons sur requête des offices AI. Environ un tiers de nos 40 médecins étudient les dossiers des assurés dont l'état de santé ne paraît pas compatible avec la reprise prochaine du travail. Ils rédigent un rapport qui permettra aux offices AI de rendre une décision.

Un autre tiers de médecins, spécialistes des problèmes ostéo-articulaires et psychiatriques, réalisent des expertises internes qui renseignent sur la pathologie et ses conséquences sur le fonctionnement de la personne, ainsi que sur la capacité de travail à espérer d'une réadaptation dans une profession adaptée au handicap. Le dernier tiers de médecins se concentrent sur l'intervention précoce. Dès qu'une situation complexe est annoncée à l'office AI, ils collaborent avec les spécialistes en réadaptation pour établir le pronostic de réinsertion: la pathologie va-t-elle durer? Le poste de travail doit-il être adapté? L'assuré doit-il être orienté vers un autre domaine d'activité?

Quel est votre volume de travail?

Par année, nous donnons environ 32'000 avis sur les dossiers de 20'000 assurés.

Et les employeurs dans tout cela?

Nous n'avons que peu de contacts directs avec les entreprises; nous nous fondons sur les descriptions que les employeurs adressent aux offices AI pour apprécier les exigences du poste de travail. Nous avons parfois l'occasion de collaborer avec les médecins du travail des grandes entreprises. Ils saisissent les exigences et les réalités de l'entreprise et nous donnent de précieux renseignements sur le potentiel d'un assuré. Ils peuvent soutenir l'assuré dans sa réinsertion et contribuent à le maintenir dans le monde du travail.

Le défi de la réinsertion passe notamment par le développement de la médecine du travail en Suisse.

Et avec les assureurs?

Bien que nous n'ayons pas de contacts directs, les prises de position des médecins-conseils des assureurs, cumulées à l'expertise, permettent d'accélérer les procédures. Certains assureurs vont au-delà du pur règlement d'un cas d'assurance, en amenant des propositions de mesures de suivi ou l'appui des réseaux de médecins de proximité; c'est notamment le cas pour le Groupe Mutuel.

Portrait du SMR SR

Le Service médical régional Suisse romande (SMR SR) est l'un des neuf SMR répartis sur toute la Suisse. Il a été mis en place par les Offices de l'assurance invalidité (AI) des cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel et du Jura. Son exploitation a été confiée à l'Office AI Vaud à Vevey. Il emploie des médecins généralistes et spécialistes (rhumatologues, psychiatres, pédiatres, etc.) qui se partagent environ 33 postes plein-temps. Sa mission première est d'examiner si les conditions médicales du droit aux prestations de l'assurance invalidité (AI) sont remplies.

Le site Internet du Groupe Mutuel fait peau neuve!

La présence sur Internet est incontournable; le Groupe Mutuel le sait bien, lui qui est actif sur la toile depuis plus de douze ans. La nouvelle plateforme www.groupemutuel.ch intègre un concentré technologique à la pointe du progrès, dans un graphisme sobre et aéré, illustrant la nouvelle corporate identity «Swiss Power Group» du Groupe Mutuel.

Fonctionnalités utiles pour les entreprises

Sous la rubrique Entreprise, le site offre aussi de nouvelles fonctionnalités:

- ▶ **Mon Espace:** situé dans le coin supérieur droit de chaque page, cet onglet vous permet d'atteindre aisément votre Extranet Entreprise.

- ▶ **Documents et brochures:** Avec ce raccourci découvrez, par ordre alphabétique, l'ensemble des documents disponibles en ligne. Pour les documents spécifiques aux assurances pour les entreprises, utilisez l'adresse www.groupemutuel.ch/entreprises/docs
- ▶ **AAA:** cette fonction permet d'adapter la taille des caractères, pour une lecture plus confortable.

Amélioration de l'extranet Entreprise

Les entreprises gérant leurs sinistres grâce à notre extranet sont aussi gagnantes:

- ▶ **Numérotation automatique des accidents:** dorénavant, dès l'enregistrement d'un accident via extranet, un

numéro de sinistre est attribué: plus d'efficacité pour vous et moins de tracas pour votre collaborateur accidenté!

Vous avez des questions ou des remarques?

Marc Mariéthoz se tient volontiers à votre disposition au 058 758 36 54 ou par mail:
mmariethoz@groupemutuel.ch



Implenia: des prestations tout au long de la chaîne de valorisation

Implenia est en Suisse l'entreprise leader et le plus grand prestataire dans le domaine de la construction. Née en 2006 de la fusion de Batigroup et Zschokke, Implenla peut s'appuyer sur une tradition de plus de 140 ans dans la branche. Implenla réunit sous le même toit le savoir-faire de plusieurs unités hautement qualifiées en une entreprise agissant au plan national et international. Grâce à son modèle d'affaires intégré et aux spécialistes œuvrant dans tous les domaines de l'entreprise, Implenla est en mesure d'accompagner un ouvrage tout au long de son cycle de vie, et ce, de manière rentable, durable, intégrée et orientée vers les besoins et les attentes du client.

Implenia exerce ses activités dans trois divisions-clés: la division Real Estate réunit le développement (développement de projet), l'ingénierie, l'entreprise générale, le secteur Building Automation ainsi que le Facility Management technique. Quant à la division Construction, elle englobe les projets de bâtiments (nouvelles constructions ou transformations), la construction de routes et les travaux spéciaux, les infrastructures

dans les domaines du génie civil spécialisé et de la construction souterraine. La division récemment créée sous le nom de Construction industrielle est le partenaire international pour des projets durables et complexes touchant à l'infrastructure et au Real Estate. En font également partie la construction de tunnels et les prestations en tant qu'entreprise totale, la construction souterraine ainsi que le domaine Special Tunnel Works.

Implenia dispose d'une solide expérience dans près de 100 sites de production en Suisse et représentations en Allemagne, France, Italie, Russie, aux Emirats arabes unis et au Qatar; l'interaction de ces deux facteurs crée le fondement de partenariats efficaces et de solutions créatives.

Implenia, dont le siège principal se situe à Dietlikon près de Zurich, occupe environ 5'500 collaborateurs et a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 2,3 milliards de francs. L'entreprise est cotée auprès de SIX Swiss Exchange.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site www.implenia.com.

Une collaboration bénéfique

Depuis 2007, Implenla est assurée auprès du Groupe Mutuel pour l'indemnité journalière maladie de ses 5'500 collaborateurs en Suisse. «Le Groupe Mutuel est un partenaire fiable. Nous sommes plus que satisfaits de ses bonnes prestations en cas de sinistre», déclare Bruno Waeber, responsable des assurances chez Implenla.

Dans le domaine de la gestion des absences et de la santé, nous avons été en mesure, dès le début de la collaboration, de réaliser des progrès sensibles pour un retour plus rapide au travail et pour la création de possibilités de travail adaptées individuellement. Les réunions communes régulières en vue de la coordination de mesures pertinentes sont devenues la routine.

Le Concept CorporateCare du Groupe Mutuel met également à disposition un soutien assuré par des partenaires externes, dont les services de santé dotés de professionnels formés en matière de soins interviennent à titre de conseil auprès des collaborateurs malades.